

DÉCIDER EN BRETAGNE

Le nouveau projet breton, qui nous semble nécessaire pour répondre aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques, va nécessiter de nombreuses conditions pour pouvoir être mis en œuvre. Il devra s'appuyer sur des outils d'action publique pertinents et efficaces, mais surtout étroitement associer les citoyens et les forces vives de la région à l'élaboration de la feuille de route, leur engagement étant absolument incontournable à la réussite de ce projet de transition. **Cette capacité de décider et de se mobiliser ensemble butte en Bretagne sur de nombreuses difficultés :**

La faiblesse est d'abord démocratique : les pouvoirs des régions étant faibles, les citoyens se désintéressent du débat et de l'élection régionale. Ainsi, faut-il le rappeler, lors du premier tour de décembre 2015, la participation n'a été que de 51.58 %, soit 12.8 points de moins qu'en 2009, et rien ne semble indiquer à ce jour un engouement plus important pour le scrutin de mars prochain. Associer les citoyens dans la durée va d'un nécessiter de trouver de **nouvelles formes participation et d'échanges**, la convention citoyenne pour le climat en représentant aujourd'hui l'exemple le plus novateur.

Il faudra sortir du formalisme des débats des conseils économiques, sociaux et environnementaux, dont les avis sont peu pris en compte, et sont souvent l'image d'un plus petit dénominateur commun, même si le CESER pourrait sans nul doute jouer un rôle plus important, en cherchant à construire, sans tabou, des compromis dynamiques entre des acteurs souvent opposés. **Construire un processus délibératif, permanent et novateur** sera donc un des grands enjeux du prochain mandat.

La faiblesse est ensuite territoriale : constituée de pays à l'identité affirmée – les "tribus" – la Bretagne peine à construire des stratégies communes entre les territoires. Le réseau des conseils de développement de Bretagne, outil intéressant de dialogue pour ce projet partagé, ne porte pas cette ambition. Les oppositions ou simplement les ignorances réciproques entre territoires de l'Ouest et de l'Est, entre métropoles et communes rurales, affaiblissent considérablement le projet breton. Il nous faut **trouver les mécanismes de débat, de décisions collectives** qui dépassent ces clivages.

Une autre difficulté apparaît rapidement concernant la collaboration entre conseil régional et territoires bretons, c'est le chevauchement entre les pays de Bretagne (au sens de la loi Voynet) et les intercommunalités, dont la montée des compétences est un fait central des dernières années (lois NOTRe et MAPTAM). L'articulation entre les deux niveaux est aujourd'hui complexe, la logique institutionnelle serait aujourd'hui d'avoir des intercommunalités correspondant aux pays, ou tout du moins la création de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) aux compétences plus affirmées, et pouvant contractualiser avec les régions. L'absence de vote direct des conseillers de l'intercommunalité est enfin le dernier point faible démocratique de cet échelon qui réduit aussi sa légitimité démocratique et l'adhésion des citoyens.

Enfin, particularité bretonne, qui fragilise fortement la capacité à construire une stratégie cohérente, par exemple dans les domaines du développement économique, de la formation et de l'aménagement du territoire, **l'absence de Nantes et de la Loire-Atlantique** dans les instances de décision et de débat régional est une difficulté spécifique à laquelle il faut absolument remédier... par la réunification, ce serait l'idéal, mais sans attendre, il est urgent de trouver des formes d'associations de la Loire-Atlantique et de ses élus aux grandes décisions régionales.

La faible maîtrise en termes économique est la troisième difficulté : la Bretagne des années 60, notamment sous l'influence du CELIB, a bénéficié d'implantation d'unités de production et de recherche importantes de grands groupes nationaux et internationaux (Citroën à Rennes, Thomson à Brest, Alcatel à Lannion). Mais les centres de décisions de ces groupes sont totalement extérieurs à la région, et les dossiers des Fonderies de Bretagne, de HOP à Morlaix ou Nokia à Lannion, ont montré la fragilité de ces implantations. Le renforcement d'un tissu économique et industriel plus ancré régionalement, dans une logique de **relocalisation de l'économie**, est donc une priorité, en étant attentif à l'implantation des sièges sociaux. De même, le renforcement de l'offre en capitaux disponibles, et de manière équilibrée sur le territoire régional, est un enjeu pour garder la maîtrise de son développement et de sa stratégie économique.

Enfin, restent les compétences de la région. Les régions françaises ont peu de pouvoir et une très faible autonomie financière. C'est un constat partagé et il y a un très fort consensus en Bretagne pour renforcer les compétences du Conseil régional. Chercher à gagner en **capacité de décisions** sera donc un des grands enjeux du prochain mandat, avec par exemple des domaines comme la santé, où la crise du Covid a montré l'intérêt de stratégies régionales portées par l'instance légitime démocratiquement élue.

Nous ne savons pas à ce stade quel est le cadre que nous proposera l'État pour l'exercice de nouvelles compétences, dans le cadre d'une "régionalisation" différenciée, mais la Bretagne doit se positionner de manière ambitieuse et se porter candidate pour les exercer. La gestion directe de fonds européens s'inscrit dans ce cadre et l'opportunité de gérer les fonds de la Politique agricole commune est sur la table.

Cette volonté d'affirmation d'une autonomie régionale plus importante se retrouve aussi dans le débat fourni autour de "l'Assemblée de Bretagne", fusion de la région et des 4 (ou 5 ?) départements. Si le titre ne peut que susciter la sympathie, il faudra néanmoins une discussion approfondie pour en déterminer les contours. Dans les éléments du débat, il y aura notamment la question de la gestion des politiques sociales, qui nécessite une collectivité à la fois solide et proche, la refonte de la carte des intercommunalités, et évidemment la question de la réunification de la Bretagne. Une "Assemblée de Bretagne" à 4, qui repousserait d'autant toute possibilité de réunification, et qui ne serait que la mise en œuvre de la proposition Sarkozy de fusion des conseillers régionaux et départementaux, n'est probablement pas ce que désirent les principaux défenseurs de cette Assemblée de Bretagne !

NOS PRIORITES POUR 2021-2027

Associer les citoyens et les acteurs à la vie démocratique

- Construire un dialogue permanent avec les citoyens sur les grands choix régionaux, en premier lieu sur les compétences que nous souhaitons exercer dans le cadre d'une « différenciation ». Innover sur les formes du débat permettant d'intégrer leurs propositions.
- Renforcer notre maîtrise des décisions économiques (implantation des sièges sociaux, gestion de l'épargne locale, dialogue avec le monde économique...)

Renforcer l'autonomie régionale sur les compétences et les capacités budgétaires

- Être candidats sur les possibilités de compétences transférées (santé, formation), sur la gestion directe des budgets européens (politique agricole)
- Modifier les cadres de l'action publique régionale (Assemblée unique, renforcement de la coopération avec les échelles infra-régionales – avec un enjeu de cohérence entre pays et intercommunalités pour l'élaboration des politiques publiques)
- Réintégrer Nantes et la Loire Atlantique dans la région en Bretagne, engager le processus de réunification et, sans attendre, les associer aux principales décisions régionales, en particulier sur l'aménagement du territoire.

